

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 31.03.2023
Convocation faite
Le 22.03.2023

Délibération
N°2023-03-055 Bis

Annule et remplace la
délibération n°2023-03-055 :
Subvention à l'Association
des Assistantes Maternelles
de Jour sur la pointe 08
(AAMJ/P08) pour 2023

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-huit mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Angélique WAUTOT M. Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Jacky DEVIN), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la demande formulée par l'AAMJ/P08 pour être subventionnée afin d'organiser la « Journée Nationale des Assistantes Maternelles 2023 »,

Considérant le soutien de la Communauté à cette association dans le cadre de sa compétence d'accueil de la Petite Enfance, et, notamment des activités du Relais Petite Enfance (RPE),


Considérant l'avis de la Commission des finances demandant à ce que le montant de la subvention annuelle soit porté à 700 €,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** de verser une subvention pour la Journée Nationale des Assistantes Maternelles 2023,
- * **fixe** le montant de la subvention pour les Journées Nationales des Assistantes Maternelles à 700 €, le cas échéant à 80 % du montant supporté par l'association s'il est inférieur à cette somme, pour les 3 années suivantes,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a vertical line extending downwards from the 'D'. The signature is written over the printed name 'Bernard DEKENS'.